



Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 034-213402100-20240411-2024_28-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2024-28**

Objet :

Répartition des subventions aux associations 2024

Date de la convocation : 29/03/2024
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 16

Votes	
Pour	16
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, LAFON Alain, MANDON Éric, OULLIE Laurent, RENOUARD Nathalie, ORTUNO Thierry,

Étaient absents excusés : CORIA Mathieu (donne pouvoir à MANDON Éric), MARY Julien (donne pouvoir à OULLIE Laurent), VALERO Fanny (donne pouvoir à CUTANDA Josette), DESCAMPS Danièle (donne pouvoir à BONNET Cendrine), PARRA Christophe (donne pouvoir à LAFON Alain),

Absent : REKKAB Claude

Monsieur Thierry ORTUNO étant en responsabilité au sein de l'association « Chasse Rouvière Dardaillons » ne prend pas part au vote et quitte la séance pour le vote de ce point.

Les élus de la commission « *festivités, vie associative, culture et sport* » proposent au Conseil Municipal de répartir les subventions aux associations de la manière suivante :

Association	Subventio n 2023	Nombre d'adhérent ou licenciés	Animation	Subvention 2024
Coopérative scolaire primaire (185 élèves *16)	2 960 €			186*16 = 2976
Coopérative scolaire maternelle (104*16)	1 664 €			105*29= 3045
Comité des fêtes	6 500 €	Bureau 6 personnes + nombreux bénévoles pour l'organisation	Carnaval, fête locale, Halloween, festi vendanges, loto. Prise en charge de la buvette Musette et bicyclette	6 500 €
Ligue contre le cancer	320 €	14 adhérents	Loto. Soutien aux malades et recherche	320 €
Foyer Rural	1 000 €	280 (dont 30 extérieurs)	fête des assos. Conte de Noël	900 €
Les pataugas	450 €	25 adhérents (dont 18 pougétols)	Loto, fête des assos	450 €
Anciens Combattants	200 €	25 adhérents (dont 18 pougétols)	Cérémonie 8 mai et 11 novembre. loto	250 €
Les Aînés du Pouget	600 €	148 adhérents (dont 125 pougétols)	Voyage, sortie, après-midi récréative, loto, fête des	600 €

Chasse Rouvière Dardaillons	750 €	51 adhérents (dont 50 pougétols)	Construction de garenne, abreuvoir, volière perdrix, nettoyage et protection de l'environnement. Prise en charge de la buvette fête des association .	750 €
Tennis club Bohémiens	1 000 €	148 adhérents (dont 88 pougétols)	Tournois internes, mixte et extérieur. Participation de plusieurs équipes en régionale et départementale; Loto, fête des assos	1 000 €
Les petits bohémiens (Parents d'élèves)	400 €	13	Marché de Noël, vente chocolat, bonbons..... Les torchons, photos. Fête des assos	400 €
Amicale des Pompiers	200 €	27 (dont 20 pougétols)	Défilé du 14 juillet, Loto, Fête des Assos	200 €
La Boule Pougétoise	900 €	20 (dont 15 pougétols)	La coupe de clubs, concours, repas, loto. Prise en charge de la buvette du 13 juillet	900 €
Les jardins de la bohème	400 €	39 adhérents	Gestion et aménagement de l'espace commun, préservation de l'environnement Fête des ASSOS	400 €
Club auto-rétro Languedoc	100 €	19 (dont 3 pougétols)	Rassemblement, sortie mensuelle. Participation à l'encadrement lors de musette et bicyclette	100 €
Total				18 791 €

Monsieur le Maire propose au vote

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la répartition des subventions 2024 telle qu'énoncée ci-dessus ;

Les crédits nécessaires totaux étant inscrit au budget 2024 .

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 11 avril 2024

Le Maire
Thibaut BARRAL

